



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

28 mars 2022

Séance n°2022-03

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MORVAN, Maire,

Date de la convocation du conseil municipal : 22 mars 2022

Présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Lauriane BONNABRY, François BONJEAN, Paulette MANRY, André FERRI, Marie-Martine VIGIER, Gilles HUGON, Marie-Claire GOIGOUX, Anne-Marie MANOUSSI, Olivier MICHOT, Catherine PAYSAN, Christian TEINTURIER, Maïté WAAG, Raluca ARSENIE, Christian BOISNAULT, Philippe MANIEL, Thierry CHAPUT, Marie SERVE

Absents excusés :

Marie-Laure CHASSAINGT donne pouvoir à Jean-Marc MORVAN
Michèle TIXIER donne pouvoir à Philippe MANIEL
Guylem GOHORY donne pouvoir à Marie SERVE
Adam WEBER

Absents non excusés :

Hervé COURTEIX

Marie-Claire GOIGOUX et Catherine PAYSAN ont été désignées secrétaires de séance en application de l'article L2121-15 du CGCT

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Approbation **à la majorité** du procès-verbal du conseil municipal du 24 février 2022

Monsieur le Maire ouvre la séance en précisant qu'Orcines étant à présent une commune de plus de 3 500 habitants, conformément au nouveau règlement, un débat d'Orientation Budgétaire est à mener. Celui-ci ne sera pas suivi d'un vote.

Monsieur le Maire tient à remercier Marie-Martine VIGIER, Edith POLIAC et les services pour ce gros travail qui a été réalisé car c'est une nouveauté pour le conseil municipal.

Marie Martine Vigier rappelle les grandes lignes du Rapport d'Orientation Budgétaire qui sert de base au présent Débat d'Orientation Budgétaire :

1. Le contexte national

2. La situation financière de la commune

- *gestion des 3 exercices précédents*
- *évolution du fonctionnement des services municipaux*
- *encours de la dette*

Les objectifs du Débat d'Orientation Budgétaire : permettre d'échanger sur les orientations budgétaires de l'année 2022, notamment les investissements proposés.

1. Le contexte national

L'environnement financier des collectivités est perturbé par la crise sanitaire, par la forte augmentation du coût des énergies et des matières premières et par le contexte géopolitique.

A titre d'exemple, présentation d'un graphique mettant en évidence l'évolution du Produit Intérieur Brut (PIB).

Il convient de rappeler la suppression progressive de la Taxe d'Habitation sur l'ensemble des résidences principales ainsi que les modalités de mise en œuvre de son remplacement.

Revalorisation des bases locatives pour 2022 : 3.4%

2. La situation financière de la commune

L'élaboration du budget de la commune s'inscrit dans un contexte d'incertitudes :

- *Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement depuis 2014*
- *Inflation : forte augmentation des dépenses énergétiques et des matières premières*

S'ensuit la présentation des comptes administratifs des années 2019,2020 et 2021, mettant en évidence les éléments suivants :

- *Recettes de fonctionnement : les taux communaux d'imposition n'ont pas varié depuis 2017. Certaines recettes ont diminué en 2020 consécutivement au confinement. Des graphiques sont présentés, mettant en évidence, d'une part, l'augmentation des recettes induites par la fréquentation de l'aire de camping-cars, d'autre part, l'évolution négative de la Dotation Globale de Fonctionnement.*
- *Dépenses de fonctionnement : certaines variations sont la conséquence du confinement en 2020. Un léger accroissement des charges de personnel est dû, notamment, au développement du service jeunesse, certaines de ces charges étant compensées par ailleurs par des recettes supplémentaires (participations des parents, aides de la Caisse d'Allocations Familiales).*
- *Capacité d'autofinancement brute : sa variation prend en compte notamment le confinement de 2020.*

Philippe MANIEL, s'agissant de l'aire de camping-cars, relève l'information concernant l'augmentation des recettes mais redemande communication du bilan chiffré de l'aire de camping-cars (dépenses et recettes) depuis sa mise en fonctionnement et ajoute que les éléments communiqués lors d'un précédent conseil municipal ne constituent pas un « vrai bilan »

Monsieur le Maire rappelle le coût soit 650 000€, que le montant de l'annuité d'emprunt a déjà été communiqué et précise que l'aire de camping-cars dégage des recettes et engendre des dépenses.

Marie Martine VIGIER présente l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) depuis 2014 dont le montant est passé de 324 010€ en 2013 à 72 669€ en 2022.

Monsieur le Maire complète l'information en précisant que la DGF a diminué globalement de 1.200.000 € ce qui limite le recours à l'emprunt pour financer des projets d'investissements

Marie-Martine VIGIER présente les résultats de la section d'investissement du compte administratif 2021 en rappelant les différentes recettes qui équilibrent cette section budgétaire : autofinancement, subventions spécifiques à des projets, FCTVA, Taxe d'Aménagement, amortissement des études et de certains investissements. Un graphique met en évidence la baisse du produit de la Taxe d'Aménagement suite à son transfert à la Métropole.

Monsieur le Maire apporte des précisions sur le reversement de la taxe d'aménagement. Lors du passage en métropole, la taxe d'aménagement aurait dû être transférée en totalité mais pour ne pas mettre en difficulté et fragiliser les 21 communes, il avait été acté par l'ensemble des 21 maires que cette taxe serait reversée aux communes à hauteur de 70%.

Marie Martine VIGIER présente les principaux projets d'investissements réalisés en 2021, l'état de la dette : 1 219 000€ au 1.1.2022 en rappelant que la commune n'a souscrit aucun emprunt depuis 2018

Marie Martine VIGIER expose les orientations budgétaires de 2022 en rappelant les modifications de la nomenclature budgétaire apportées par la mise en place au 1er janvier 2022 de la nomenclature M57 :

- ⇒ **Changements d'imputations budgétaires notamment inscription à la section de fonctionnement d'intérêts courus non échus (ICNE) et suppression à la section de fonctionnement et à la section d'investissement de l'article « Dépenses imprévues ».**
- ⇒ **Vote du budget par nature et présentation par nature et par fonction.**
- ⇒ **Engagement des dépenses et éventuellement des recettes.**
- ⇒ **Inscription de provisions.**
- ⇒ **Rattachement des charges et des produits à l'exercice.**
- ⇒ **Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) facultatif, qui se traduit par des Autorisations de Programmes, Autorisations d'Engagements, et Crédits de paiement.**
- ⇒ **Possibilité pour le Maire de procéder, sous certaines conditions, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, sur autorisation du Conseil municipal.**
- ⇒ **Amortissement des immobilisations**
- ⇒ **Le présent Rapport d'Orientation Budgétaire donnant lieu au Débat d'Orientation Budgétaire.**

Philippe MANIEL précise que ces modifications apportées par la nomenclature M57 vont dans le sens d'un alignement de la comptabilité publique, qui jusque-là n'était qu'une comptabilité recettes/dépenses, sur une comptabilité d'engagement, qui est une comptabilité privée.

Marie-Martine VIGIER complète son exposé en expliquant que la mise en place de cette nouvelle nomenclature se poursuit entre les services de la mairie et ceux de la trésorerie, notamment pour les changements d'imputation d'articles budgétaires. En ce qui concerne les restes à réaliser en raison de changement de nomenclature, certaines subventions d'investissement inscrites au budget 2021 qui n'avaient pas été perçues n'ont pas pu être prises en compte en qualité de restes à réaliser alors que les dépenses correspondantes, elles sont réinscrites en restes à réaliser, ce qui appauvrit le montant de l'excédent 2021. L'excédent 2021 inscrit en recettes à la section de fonctionnement est sensiblement inférieur à celui du CA 2020, notamment parce que l'on n'a pas pu reprendre ces sommes qui s'élèvent à 260 000€.

Suite à la demande de Philippe MANIEL de rencontrer Marie-Martine VIGIER afin d'appréhender au mieux ces changements, monsieur le Maire propose que ces aspects techniques soient abordés au moment de la commission des finances en amont du vote du budget. Suite à cette commission des finances, si des questions subsistent, une rencontre avec Marie-Martine VIGIER est envisageable.

Marie Martine VIGIER expose le contexte budgétaire de préparation du projet de budget 2022 qui prend en compte :

- ⇒ **L'Incertitude au niveau de l'évolution des dotations et compensations de l'Etat**
- ⇒ **L'Évolution de la participation communale au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal**
- ⇒ **La suppression progressive de la Taxe d'Habitation et son remplacement par des compensations.**
- ⇒ **L'amortissement des immobilisations et inscription des ICNE (section de fonctionnement)**
- ⇒ **L'augmentation du coût de l'énergie, du gasoil et des matières premières**

Les incertitudes susvisées conduisent au niveau de l'élaboration du budget à :

- **Augmenter par prudence les prévisions de dépenses**
- **Minimiser les recettes incertaines**

Marie Martine VIGIER : les principaux projets d'investissements concernent :

- ⇒ **Les façades du Foyer rural (fin des travaux)**
- ⇒ **Complexe sportif :**
 - **éclairage extérieur du BMX, du terrain de football, éclairages des courts de tennis intérieurs et extérieurs**
 - **étude de rénovation de la salle omnisports.**
- ⇒ **La réfection des murs des cimetières d'Orcines et de Ternant (1^{ère} tranche)**
- ⇒ **La sécurisation et l'aménagement du bourg de Ternant (1^{ère} tranche)**
- ⇒ **La mise en place d'un restaurant scolaire autonome**
- ⇒ **La réhabilitation d'un appartement communal en logement d'urgence.**

Les travaux de voirie sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole, financés par la commune concernent :

- **L'éclairage public (rue de Bel Air)**
- **La reprise de chaussée et évacuation des eaux pluviales (rue de l'Etang)**
- **L'éclairage public, reprise des trottoirs, des bordures et des caniveaux (route des Puys)**
- **La réalisation d'un trottoir à Sarcenat**

Une mise en conformité de l'éclairage public est également programmée (100 000€ à la charge de la commune pour 2022).

Monsieur le Maire ajoute que la réhabilitation du logement d'urgence est envisagée pour l'accueil d'une famille ukrainienne selon les directives du Préfet et que la commune est inscrite sur la plateforme prévue à cet effet. Le coût prévisionnel des travaux de rénovation de ce logement qui devrait être mis à disposition courant juin, est de 10 000€.

Marie Martine VIGIER : Le financement de la section d'investissement

L'excédent dégagé par la section de fonctionnement auquel s'ajoutent les recettes propres à la section d'investissement dont les subventions sollicitées auprès des différentes collectivités et de l'Etat permettent d'équilibrer les dépenses d'investissement sans augmentation des taux communaux et sans recours à l'emprunt.

Les Programmes Pluriannuels d'Investissements (PPI) :

Compte tenu de la conjoncture actuelle il ne serait pas logique de prévoir, avec une précision suffisante des PPI.

TOUTEFOIS :

Les principaux projets susceptibles d'être envisagés pour les années à venir sont :

- **la réhabilitation complète de la salle omnisport**
- **la mise en conformité de l'éclairage public communal (SIEG)**
- **la réhabilitation de la mairie**
- **l'aménagement de la qualité de vie de nos villages (Montrodeix : 2ème tranche).**

Monsieur le Maire précise que les projets découlent aussi des opportunités du moment. : ainsi l'attribution de subvention énergétique a permis de programmer des travaux de rénovation énergétique au Foyer Rural avec la réfection des façades mais aussi d'envisager l'isolation de la salle omnisports, très énergivore. Pour ce faire, prochainement, une consultation pour le choix d'un cabinet d'architecture sera lancée. L'objet de cette consultation portera sur la réhabilitation complète de cette salle (recherche de tous les gains énergétiques possibles comme la pose de panneaux photovoltaïques).

Philippe MANIEL s'inquiète sur le fait que des projets soient déjà actés sans concertation et sur le manque de réflexion et de visions sur les trois prochains budgets du mandat. Il propose une réflexion sur l'école et souhaite savoir si une projection est prévue quant à la capacité d'accueil de l'établissement suite à l'augmentation de la population de la commune. Philippe MANIEL rappelle que l'objectif du débat d'orientation budgétaire

est de réfléchir et d'anticiper les problèmes qui pourraient survenir dans les prochaines années.

Monsieur le Maire répond qu'aucune liste exhaustive n'est établie et que l'incertitude due au contexte quant au financement des projets ne permet pas d'avoir une projection à long terme. Concernant la capacité de l'école, il s'avère qu'au vu du suivi du nombre de naissances, l'extension de l'école n'est pas la priorité.

Philippe MANIEL demande si des projets sont envisagés sur le site de du camp de la Fontaine du Berger et considère qu'une réflexion pourrait être menée et que là aussi il y a un manque d'anticipation.

Monsieur le Maire rappelle que l'emplacement de ce site est classé par le SCOT dans une zone à potentiel touristique et que dans l'immédiat et ne sachant pas quel sera le tourisme de demain, aucun porteur de projet ne s'est fait connaître ; compte tenu de la conjoncture, aucun diagnostic n'a pu être lancé.

Philippe MANIEL revient sur le bilan social présenté par Catherine PAYSAN lors d'un conseil municipal antérieur et demande si des réflexions suite à ce bilan sont à l'ordre du jour.

Catherine PAYSAN, précise que cette analyse obligatoire des biens sociaux relève de la compétence du CCAS et qu'elle a été présentée au conseil municipal pour information ; il reviendra donc aux membres bénévoles et élus du CCAS de débattre des idées d'orientation et de prendre des décisions avant d'en informer le conseil municipal.

Philippe MANIEL s'interroge sur l'avancée du projet du Foyer d'Accueil Médicalisé, et demande si ce projet aura un impact financier pour la commune et si une réunion avec les riverains est programmée.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet est toujours à l'étude de faisabilité et que si des travaux de voirie doivent être réalisés, leur financement sera pris dans l'enveloppe voirie de 127 000€. Une réunion avec les riverains sera programmée au moment opportun.

Philippe MANIEL considère qu'il est légitime, dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire, d'évoquer un nombre de sujets, qui ne sont ni polémiques ni inutiles et de pouvoir en débattre calmement.

Monsieur le Maire revient sur les emprunts réalisés depuis 2005 et dont les échéances courent jusqu'en 2026 ne permettant pas ainsi de prévoir de plus amples investissements. Aujourd'hui, la volonté de ne pas recourir à l'emprunt répond aux souhaits de ne pas augmenter les impôts des Orcinois.

Philippe MANIEL reconnaît qu'il y a des principes de prudence mais qu'il faut tout de même avancer et que ce n'est pas en soi un principe de ne pas emprunter quand on est endetté.

Pour Thierry CHAPUT, il serait intéressant dans le cadre de la sécurisation et de la rénovation du bourg de Ternant de réfléchir à un projet global de rénovation incluant l'école, qui se dégrade aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, la cour, la salle des fêtes ainsi que les toilettes.

Philippe MANIEL fait part d'un courrier envoyé à la mairie par un membre de la LPO concernant le gyrbroyage des haies et des conséquences sur la biodiversité et souhaiterait proposer une rencontre avec François BONJEAN pour évoquer ce sujet.

François BONJEAN accepte de recevoir cette personne mais tient à préciser que le broyage des haies fait partie de l'entretien des parcelles agricoles et qu'elles ne sont pas broyées chaque année. Ce débroussaillage est aussi nécessaire pour l'entretien des chemins fréquentés par les randonneurs.

Marie SERVE rajoute qu'en période de nidification, les haies doivent être taillées selon certaines méthodes.

Arrivée d'Hervé COURTEIX à 20h.

Jean-Marc MORVAN se dit preneur de subventions permettant de compenser des surcoûts éventuels pour réaliser un gyrobroyage comme demandé.

Thierry CHAPUT souhaite des informations complémentaires sur la réfection de la route du Golf.

Jean-Marc MORVAN explique que le montant de cette réfection s'élève à 82 000€ et qu'il ne paraissait pas concevable que le coût ne soit supporté que par la commune d'Orcines, vu qu'elle n'est empruntée que par les licenciés du club de Golf et par les randonneurs pour accéder au parking. Après négociation il est convenu que le conseil départemental abonde à hauteur de 20 000€, le club du Golf des Volcans à hauteur de 20 000€ et la commune également à hauteur de 20 000€ et enfin la métropole à hauteur de 22 000€.

Délibération N° CM20220328 -01 : débat d'orientation budgétaire

7.1 : Finances locales – décisions budgétaires

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport joint,

Monsieur le Maire

► RAPPELLE

Que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce débat est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Le Conseil Municipal, après échange et en avoir délibéré :

► **DECLARE** que le débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération s'est tenu conformément aux dispositions réglementaires.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h20